

colorchecker CLASSIC



x-rite



PARLEMENT DE PARIS



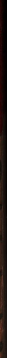
1649



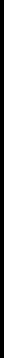
PARLEMENT DE PARIS

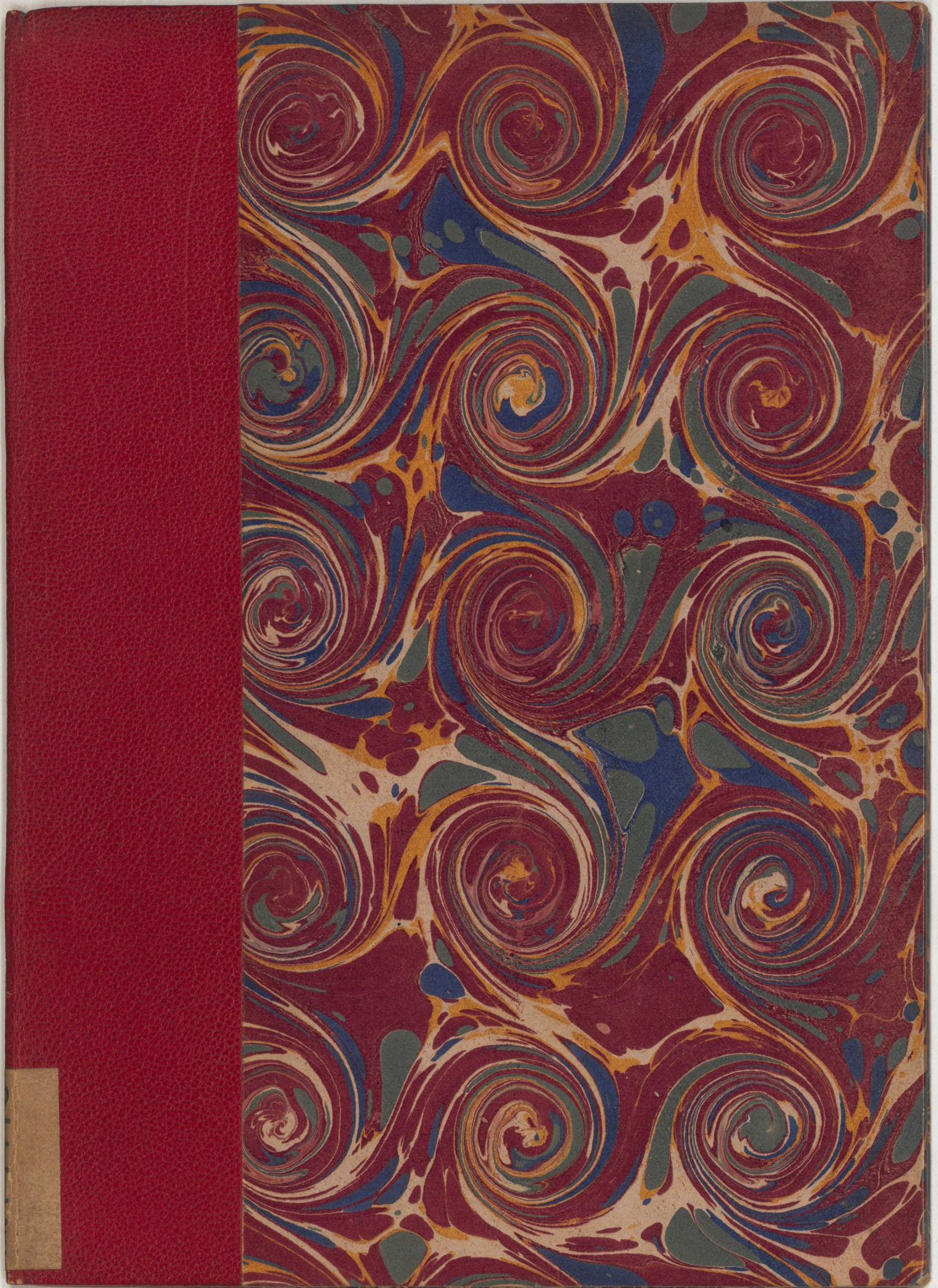


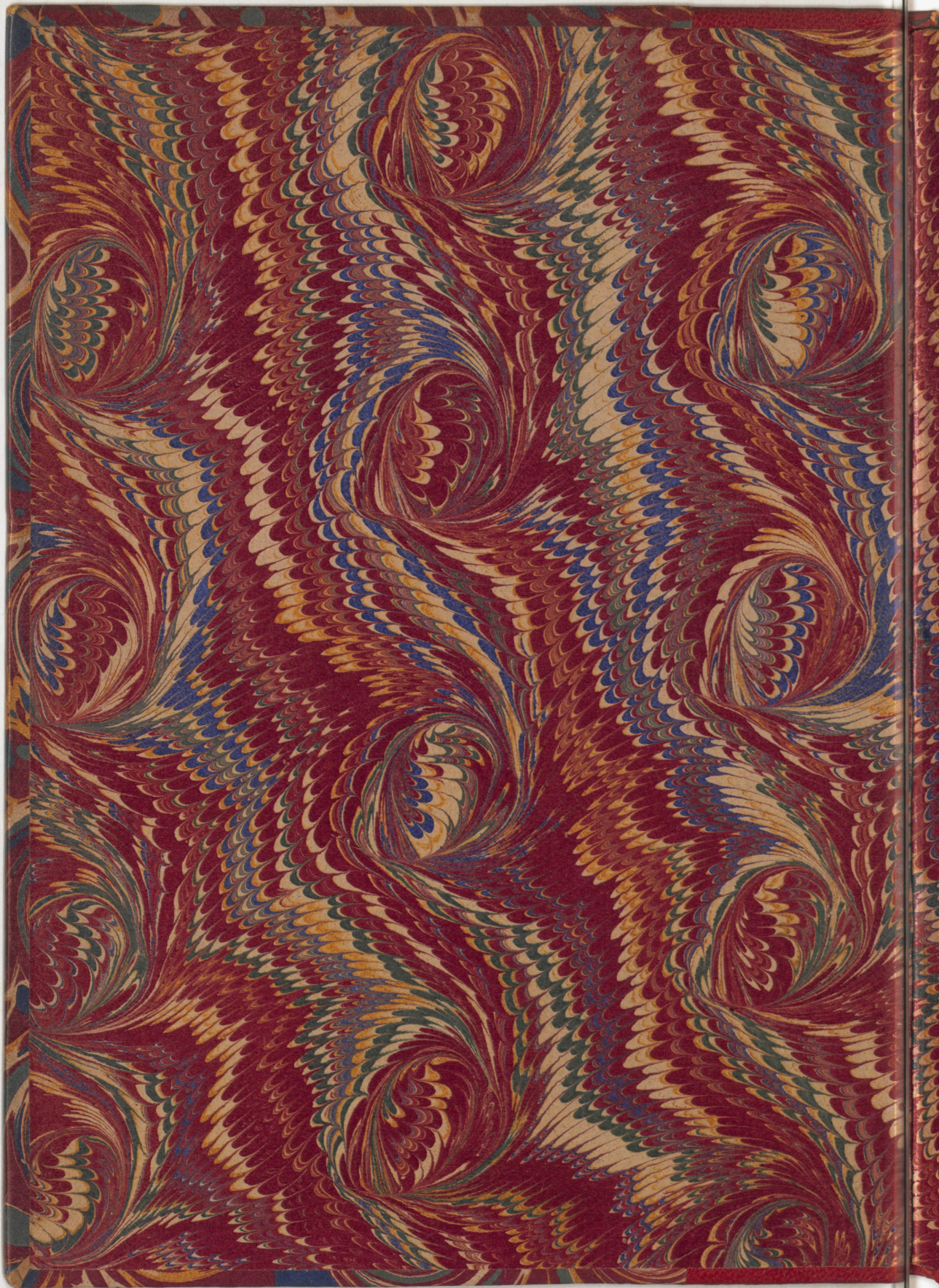
1649

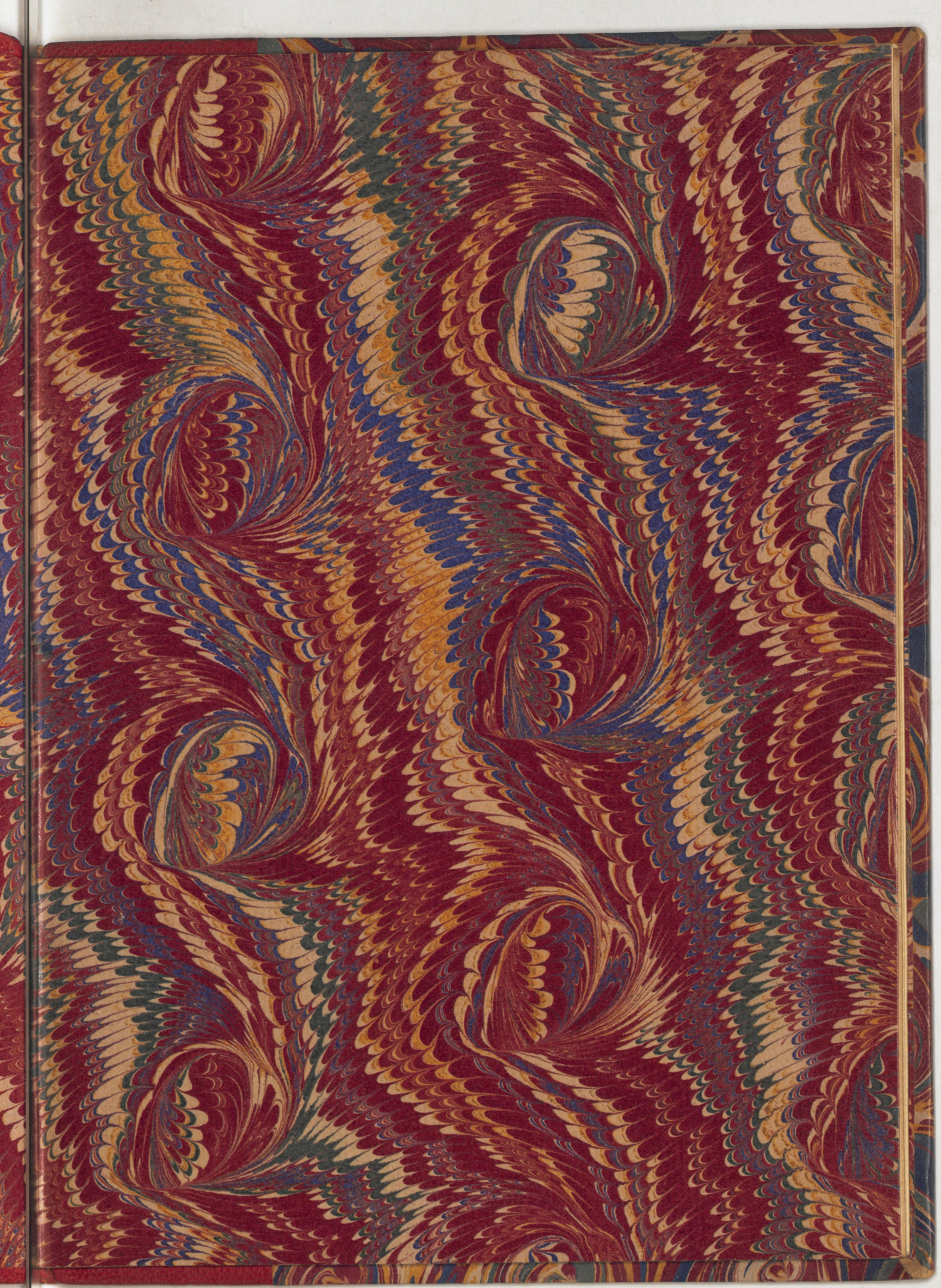


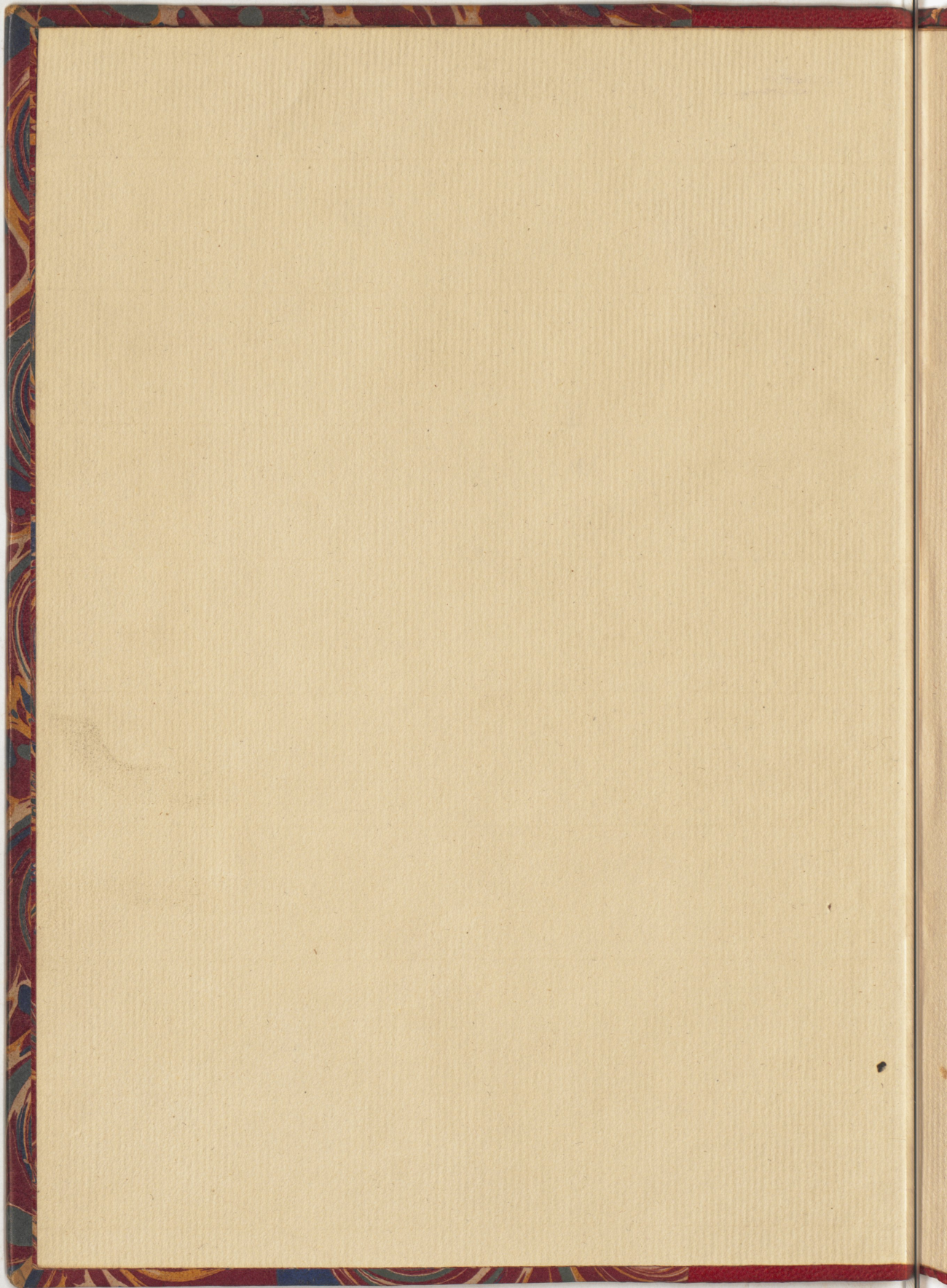
PARLEMENT DE PARIS







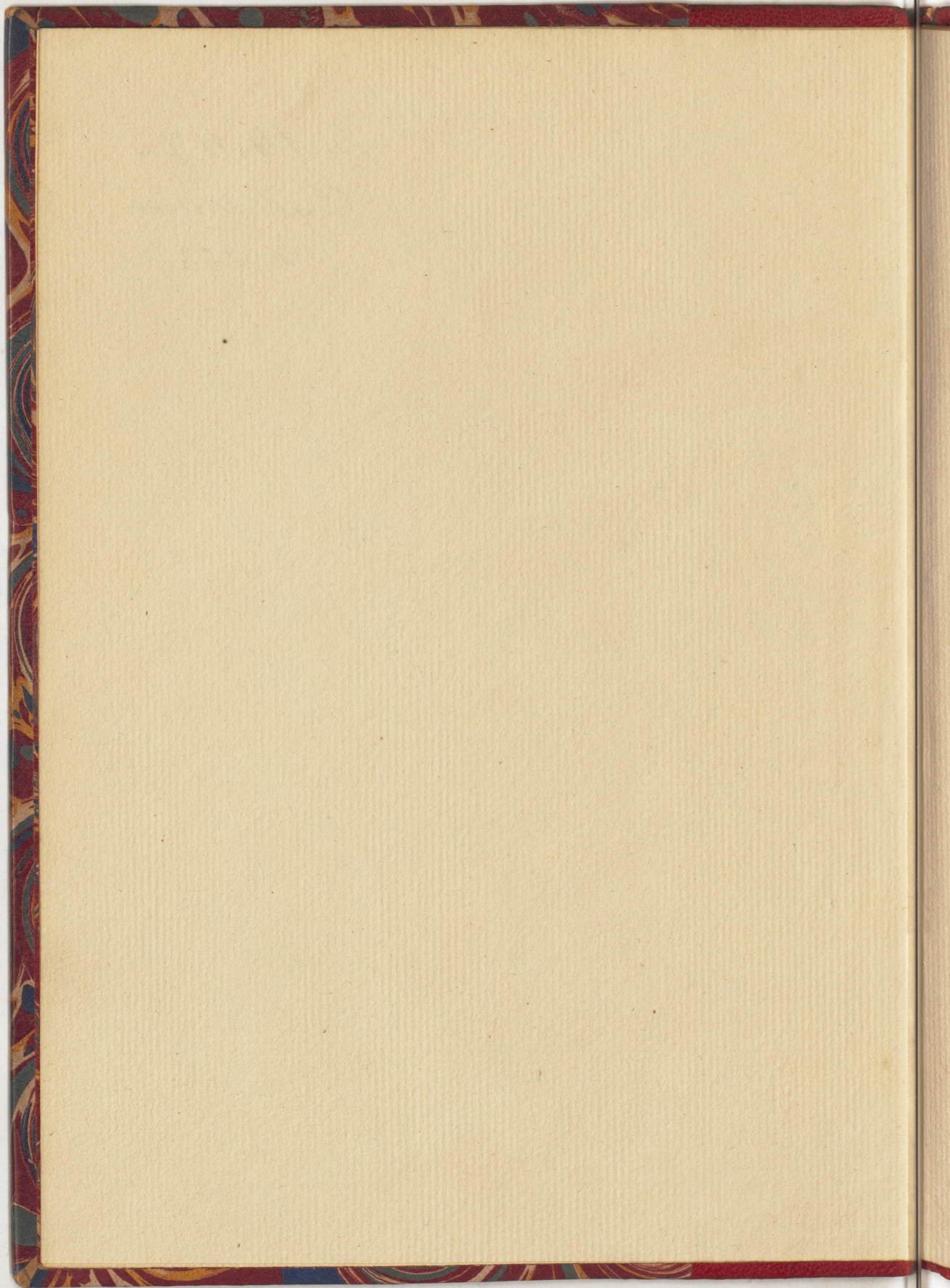




In. 14, 473.

Cat. Moteau.

n° 258.



34

ARREST
DE LA COUR
DE PARLEMENT,

SVR LA PROPOSITION FAITE PAR
Monseigneur le Prince de CONTY, pour l'éloi-
gnement du Cardinal MAZARIN.

Du 27. Mars 1649.



A PARIS,
Par les Imprimeurs & Libraires ordinaires
du Roy.

M. DC. XLIX.
Avec Privilège de sa Majesté.

73

84

ARREST
DE LA COUR
DE PARLEMENT.

SVR LA PROPOSITION FAITE PAR
Monseigneur le Prince de Conti, pour l'elec-
tion du Cardinal MAZARIN.

De 27. Mars 1649.



A PARIS,
Par les Imprimeurs & Libraires ordinaires
du Roy.

M. DC. XLIX.
Avec Privilege de Sa Majesty.

3

TITRE EXTRAICT

DES REGISTRES
DE PARLEMENT.

C E IOVR la Cour toutes les Chambres
assemblées, le sieur Prince de Conty a
dit, que par la Declaration qu'il fit à la
Cour le 20. de ce mois tant pour luy que
pour les autres Generaux, ils abandonnoient toutes
leurs iustes pretentions pour insister à l'esloigne-
ment du Cardinal Mazarin, seul cause de la con-
tinuation de la guerre, & de tous les autres maux de
la France; Que les instances que leurs Deputez en
ont fait à la Conference, ont esté iusques icy sans
sucez, mais qu'ils l'esperoient tout entier, si par vn
Arrest, la Cour faisoit cognoistre que outre les an-
tiennes raisons de l'esloignement, il y a encore celle
d'assoupir le feu qui pour son seul suiet, est main-
tenant dans toutes les Prouinces & les principales
Villes de ce Royaume; Et prioit la Cour d'en delibe-
rer: Et sur ce la matiere mise en deliberation; LADIT
TE COUR a arresté qu'il sera fait registre de ladite
proposition, autant duquel sera enuoyé aux Deputez
d'icelle Cour estans à Ruel, lesquels insisteront à la-
dite proposition du 20. de ce mois pour l'esloigne-

ment dudit Cardinal Mazarin, FAIT en Parlement
le vingt-septieme Mars mil six cens quarente-neuf.

Signé, DV TILLET.

Collationné à l'original par moy Conseiller Secre-
taires du Roy & de ses Finances.

DE PARLEMENT.

E TOUR LA COUR toutes les Chambres
assembles, le leur Prince de Conty
dit, que par la Declaration qu'il fit à la
Cour le 20. de ce mois pour luy que
pour les autres Generaux, ils abandonnerent
leurs interdictions pour assister à l'esloign-
ment du Cardinal Mazarin, seul cause de la con-
tinuation de la guerre, & de tous les autres maux de
la France; Que les instances de leurs Deputez en
ont fait à la Conference, ont esté indues icy sans
succes, mais qu'ils esperoient tout entier, si par un
Arrest, la Cour faisoit cognoistre que outre les au-
ricieuses de l'esloignement, il y a encore celle
d'alloir le feu pour son seul inter, est main-
tenant dans toutes les Provinces & les principales
Villes de ce Royaume; Et qu'il la Cour d'en debbe-
ter: Et sur ce la matiere mise en deliberation; LA COUR
a sur ce a arresté qu'il sera fait registre de ladite
proposition, avant duquel sera enuoyé aux Deputez
d'icelle Cour estans à Ruel, lesquels assisteront à la
dite proposition du 20. de ce mois pour l'esloign-

